



est la marque commerciale de

GLOBAL EST MÉDIAS

6 rue Gutenberg
CS 20001 - 51 083 REIMS Cedex

SNC au capital de 1 067 130€
N° siret : 342 913 704 00330 - Code NAF : 7312 Z
RCS Reims B - N° TVA : FR 58 342 913 704

BANQUE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE - ETI
IBAN : FR76 1027 8002 8100 0201 0170 112
BIC : CMCIFR2A

Date :

06/09/2024 11:18:33

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND ST DIZIER DER ET VALLEES
Madame Julie DEYRIEUX
Place Aristide Briand
52100 ST DIZIER
FRANCE

Contact commercial	
Stéphane Delettre	
Tél:	0 820 67 41 41
@:	serviceclientslegales@rosselconseil.fr

Client : 40041789

Référence de la commande :

Libellé commande: AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 09/09/2024
Edition : L'Union - Marne
Annonce n° 4186353 - 2002037399

Date de parution : 30/09/2024
Edition : L'Union - Marne
Annonce n° 4186354 - 2002037399

Le directeur de publication



COMMUNE DE CHEMINON

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté communautaire du 09 août 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la délimitation du zonage d'assainissement de la commune de Cheminon.

L'enquête se déroulera pendant 31 jours, **du 23 septembre 2024 à partir de 9h00 jusqu'au 23 octobre à 17h30**. Ce zonage a par ailleurs fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale le 24 mai 2024.

Un dossier sera déposé et mis à disposition en mairie de Cheminon, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat. Il sera disponible sous format dématérialisé à l'adresse <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC52004.html>. Les personnes qui le désireront pourront formuler leurs observations, soit en les portant sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête en mairie de Cheminon, soit par lettre à faire parvenir avant la clôture de l'enquête à Monsieur François DESANLIS, commissaire enquêteur, en mairie de Cheminon, soit par messagerie à l'adresse : assainissement@aglo-saintdizier.fr, soit sur le registre accessible via l'adresse : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC52004.html>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Cheminon :

- **Le lundi 23 septembre 2024 de 09h30 à 12h00**

- **Le samedi 12 octobre 2024 de 09h30 à 12h00**

- **Le mercredi 23 octobre 2024 de 15h00 à 17h30**

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à disposition du public en mairie de Cheminon et au service environnement gestion du domaine public et de la mobilité et sur le site internet de la communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées.